



TIR SPORTIF



CHAVANNES
ECUBLENS

18ème TIR DES EFFOLIEZ ECHANDENS 2024

Organisation : **TIR SPORTIF CHAVANNES-ECUBLENS.**

DISPOSITIONS GENERALES

Genre de tir : Concours des sociétés (CSOC) et individuels.

Lieu : Stand des Effoliez à Echandens, 10 cibles Polytronic TG 6300.

Dates et heures :

Jeudi	5 septembre 2024	de 16'00 h. à 19'00 h.
Vendredi	6 septembre 2024	de 16'00 h. à 19'00 h.
Samedi	7 septembre 2024	de 08'00 h. à 12'00 h. et de 14'00 h. à 16'00 h.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier ces horaires.

Participation : Les Sociétés affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés comme suit :

Catégorie A : 4 tireurs avec addition des 3 meilleurs résultats. Le groupe de 3 tireurs est aussi valable ;

Catégories D et E : 6 tireurs avec addition des 5 meilleures résultats. Le groupe de 5 tireurs est aussi valable.

Les tireurs individuels sont aussi admis dans toutes les catégories.

Le même tireur ne peut effectuer qu'une seule fois le programme.

Licence : Elle est obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.

Inscriptions : Elles seront adressées, au moyen du formulaire annexé, à :
Claude Perret, rue du Centre 1, 1030 Bussigny.
Tél. 079 359 88 81; e-mail : claude_perret@bluewinl.ch

Délai : 31 août 2024.

Rangeur : Aucun.

Paiement : Le paiement de la finance des groupes, des passes et des livrets de tir doit être effectué à l'avance à la Banque Cantonale Vaudoise, 1001 Lausanne (**IBAN CH95 0076 7000 C039 0778 3.**)
Attention ! Aucun tireur de groupe ne sera autorisé à tirer si la finance d'inscription n'est pas enregistrée (présentation du récépissé acceptée).

Mutations : En cas d'empêchement, un tireur inscrit peut être remplacé par un membre de la même société. Il devra être annoncé avant que le premier tireur du groupe ne commence son tir. Tout résultat manquant sera marqué d'un zéro.

Livret de tir : Son prix est fixé à Fr 7.-.

Il est obligatoire et sera délivré sur place pour autant que le montant du livret, le prix des passes et la finance de groupe aient été payées.

Il comprend les taxes de la FST (Fr 1.- par tireur) et de l'AVTS (Fr 1.- par tireur) ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.

- Finance de groupe :** Elle est fixée à 30 Fr pour la catégorie A et à 40 Fr pour les catégories D et E.
Elle est offerte aux groupes composés d'au moins quatre juniors.
Le 100 % des finances de groupes reviennent aux 60 % des groupes de chacune des catégories.
- Catégorie d'armes :** **Catégorie A :** arme libre et fusil standard
Catégorie D : fusil d'assaut 57 / 03 et mousqueton
Catégorie E : fusils d'assaut 90 et 57 / 02.
- Positions :** Arme libre : à genou ; les vétérans (V) peuvent tirer couché bras franc et seniors-vétérans (SV appuyé).
Fusil standard : couché bras franc.
Mousqueton : couché bras franc ou avec appui ou sur bipieds réglementaires.
Fusils d'assaut : sur bipieds réglementaires.
- Dérangements :** Le tireur supporte seul le dérangement de son arme, sauf les ruptures de matériel.
- Catégorie de groupes :** **Catégorie A :** toutes les armes.
Catégorie D / E : toutes les armes d'ordonnance.
- Munition :** Il est formellement interdit de tirer de la munition autre que celle délivrée sur la place de tir. Les fautes constatées entraîneront l'annulation des résultats du tireur. Les cartouches d'exercice non tirées sont à restituer à l'organisateur et seront remboursées à raison de Fr. 0.35 l'unité. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
- Distinction :** Seules des cartes couronnes seront délivrées.
CC simple : valeur Fr. 12.- CC double : valeur Fr. 15.-
- Prix spécial :** **Tous les coups de «100» de la passe Effoliez seront récompensés.**
- Réclamations :** Elles sont à adresser, sur place et le jour même du concours, à l'organisateur. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé (Reg 1.31.00 du 28.08.2001).
- Palmarès :** Les résultats et les répartitions ultérieures seront adressés directement aux sociétés participantes ou aux tireurs individuels concernés. Le palmarès sera également transmis à l'AVTS pour publication sur son site internet.
Le classement du concours des rois sera établi pour toutes les catégories d'armes.
- Dispositions finales :** Tout tireur prenant part au 18^{ème} Tir des Effoliez accepte les dispositions du plan de tir. Pour tous les cas non prévus, le règlement de la FST fait foi.

PLAN DE TIR

Cible EXERCICE

- Armes :** Toutes les armes.
- Champ des points :** Cible A, 10 points.
- Nombre de coups :** 5 par passe, libre passage aux autres cibles.
- Position :** Libre.
- Prix de la passe :** Fr. 6.- (4,25 Fr par passe + 1,75 Fr pour la munition).

Cible GROUPE

Armes :	Toutes les armes.
Champs des points :	Cible A, 10 points.
Nombre de coups :	8 coups : 5 coups coup par coup et une série de 3 coups, sans limitation de temps, marqués à la fin de la série.
Position :	Selon les dispositions générales.
Prix de la passe :	Fr. 18.- (15,20 Fr pour la passe + 2,80 Fr pour la munition).
Finance d'inscription :	Selon les dispositions générales.
Classement :	Un classement pour les Armes de sport (catégorie A). Un classement pour les Armes d'ordonnance (catégories D et E). A l'addition des résultats des 5 tireurs, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups de tout le groupe.
Répartition :	100 % des finances de groupe au 60 % des groupes classés. Fr. 250.-- au 1er groupe Armes de sport. Fr. 250.-- au 1er groupe Armes d'ordonnance. Fr. 20.-- au dernier prix. Participation minimum de 5 groupes par catégorie. Si ce nombre ne devait pas être atteint, il n'y aura pas de classement dans la catégorie concernée et les finances de groupes seront remboursées.
Carte-couronne :	Cat. A (AL et FS - arme libre et fusil standard) 72 points et plus, 70 points et plus pour les U 21 et «V», 69 points et plus pour les U 17 et «SV». Cat. D (Fass 57/03 et Mousqueton) 68 points et plus, 66 points et plus pour les U 21 et «V», 65 points et plus pour les U 17 et «SV». Cat. E (Fass 90 et Fass 57/02) 66 points et plus, 64 points et plus pour les U 21 et «V», 63 points et plus pour les U 17 et «SV».

Cible RÉPARTITION

Armes :	Toutes les armes.
Champ des points :	Cible A, 10 points.
Nombre de coups :	6, coup par coup.
Position :	Selon les dispositions générales.
Prix de la passe :	Fr. 18.- (15,90 Fr pour la passe + 2,10 Fr pour la munition).
Carte couronne :	Aucune.

Répartition :	Points	Catégorie A	Catégories D	et	E
	60	Fr. 100.--	Fr. 100.--		Fr. 100.--
	59	Fr. 60.--	Fr. 60.--		Fr. 70.--
	58	Fr. 40.--	Fr. 40.--		Fr. 50.--
	57	Fr. 20.--	Fr. 20.--		Fr. 40.--
	56	Fr. 15.--	Fr. 15.--		Fr. 30.--
	55	Fr. 10.--	Fr. 10.--		Fr. 25.--
	54	Fr. 5.--	Fr. 8.--		Fr. 20.--
	53	----	Fr. 5.--		Fr. 15.--
	52	----			Fr. 8.--
	51	----			Fr. 5.--

Dispositions finales :	Le paiement de la répartition immédiate aura lieu pendant la durée du tir. Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération. Si la répartition immédiate n'atteint pas le 60 % du produit des passes, la différence sera utilisée pour améliorer les prix du concours de groupes de la catégorie concernée.
-------------------------------	--

Cible EFFOLIEZ

Armes :	Toutes les armes.
Champ des points :	Cible A, 100 points.
Nombre de coups :	5, coup par coup.
Position :	Selon les dispositions générales.
Prix de la passe :	Fr. 16.- (14,25 Fr pour la passe + 1,75 Fr pour la munition)
Carte couronne :	Cat. A (AL et FS - arme libre et fusil standard) 440 points et plus, 430 points et plus pour les U 21 et «V», 425 points et plus pour les U 17 et «SV».
	Cat. D (Fass 57/03 et Mousqueton) 415 points et plus, 410 points et plus pour les U 21 et «V», 405 points et plus pour les U 17 et «SV».
	Cat. E (Fass 90 et Fass 57/02) 405 points et plus, 395 points et plus pour les U 21 et «V», 390 points et plus pour les U 17 et «SV».
Classement individuel :	en 3 catégories (A / D / E), au total des points, appui par l'âge le plus élevé. Aux 3 premiers classés : 1 ^{er} Fr. 70.- 2 ^e Fr 50.- 3 ^e Fr 30.-
Prix spécial :	Tous les coups de «100» de cette passe seront récompensés.

ROI DU TIR

Des classements seront établis pour toutes les catégories d'armes à l'addition du total des points des cibles «Groupe» et «Répartition» et du 10 % de la cible «Effoliez». Appui par la passe «Groupe» puis par l'âge le plus élevé.

Des prix spéciaux seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie pour autant qu'il y ait au minimum 10 classés.

Un prix spécial sera remis au meilleur junior de chaque catégorie pour autant qu'il y ait au minimum 3 classés.

Le président :

Le responsable des tirs :

Claude Perret

Etienne Guggisberg

Ecublens, le 15 avril 2024

ASSOCIATION VAUDOISE DE TIR SPORTIF

Approbation du plan de tir : le 16 avril 2024

Le Chef de la Division fusil : *Gilbert Hédiquet*